



## HONORAIRES AGENCE

<u>TRANSACTION</u> :	10 000 € maxi TTC jusqu'à 50 000 €
	12 000 € maxi TTC entre 50 001 € et 100 000 €
	15 000 € maxi TTC entre 100 001 € et 200 000 €
	25 000 € maxi TTC entre 300 001 € et 450 000 €
	60 000 € maxi TTC entre 450 001 € et 750 000 €

(Les montants des honoraires sont calculés sur le prix de vente global) à la charge du montant sauf convention contraire.

LOCATION : Montant des honoraires pour la location sont à la charge des locataires et bailleurs.

Les honoraires de l'agence pour effectuer la visite, constituer le dossier et rédiger le bail ainsi que l'état des lieux sont à la charge du bailleur et du locataire.

Montant du plafond applicable au locataire :

- 12 € le M2 Location (visite, constitution de dossier et rédaction de bail)
- 3 € le M2 état des lieux.

Les autres frais de prestations sont à la charge exclusive du bailleur (mise en location).

L'agence TRYO IMMOBILIER ne perçoit pas de fonds.